© Drogues Info Service - 18 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Test médicaux après suspension

Par Profil supprimé Postée le 26/03/2019 16:25

> Bonjour,
> J'ai eu une suspension de permis après contrôle positif au cannabis l'été dernier, suivit de 6 mois de suspension.
>
> Au terme de ces six mois, on me rend le permis, puis on me dit qu'il faut que je le ramène à la gendarmerie sous prétexte que je n'ai fait aucun test médical. Hors personne ne m'en a jamais parlé, rien concernant cela sur mon ordonnance pénale .....
>
> Du coup j'ai arrêté, je me prépare a faire les test chez un médecin agréer de ma préfecture (Nice).
> Je voulais savoir si les tests psychoactifs étaient obligatoires, et également quelles étaient les démarches ?
> Je peux prendre rendez vous directement chez le médecin agréer pour test urinaire/psychoactif ou je dois d'abord passer par la préfecture ? Et après avoir effectué tout ces tests, quelles sont les démarches ? J'envois tout ca à la prefecture ? Merci

---

Mise en ligne le 27/03/2019

Bonjour,

Il est étrange que votre permis de conduire vous aie été rendu sans visite médicale.

Dans le cadre de cette visite on vous demande en général au préalable de faire certains tests dont un test de dépistage des stupéfiants. Voici la démarche : il faut se rendre chez un médecin (n'importe lequel, pas besoin que cela soit le médecin agréé à ce stade) pour une prescription médicale puis dans un laboratoire d'analyses médicales. Ce laboratoire vous délivre le résultat que vous remettez ensuite à la commission médicale de récupération du permis de conduire qui évalue votre aptitude à reprendre le volant.

Cependant, avant de faire les tests, attendez les instructions de la préfecture ou de la commission médicale.

Comme les démarches changent d'une préfecture à l'autre nous vous conseillons de vous rendre sur le site Internet de votre préfecture où ce qu'il faut faire sera certainement expliqué. Parfois il faut prendre rendez-vous avec la commission via Internet, parfois c'est elle qui envoie une convocation.

Cordialement.